

Communiqué de presse

Bienne, Soleure, le 18 avril 2016

Révision du TARMED: il faut rectifier le tir sans attendre pour éviter des dommages collatéraux

Une expertise mandatée par santésuisse et l'Union tarifaire fmCh met en évidence de graves lacunes dans le tarif TARMED révisé. Il faut rectifier le tir sans attendre pour éviter des dommages collatéraux. Par leur action commune, l'Union tarifaire fmCh et santésuisse réaffirment l'importance du partenariat et de l'autonomie tarifaire.

La discussion à propos du tarif médical TARMED révisé est lancée. Procure-t-il des avantages aux patients? Offre-t-il les bonnes incitations? Une expertise commune mandatée par l'Union tarifaire fmCh et santésuisse parvient à la conclusion que la structure tarifaire révisée du TARMED, mise au point par la FMH, H+ et la CTM, pour les médecins en pratique privée et les traitements ambulatoires dans les hôpitaux, inciterait à augmenter le volume des prestations et récompenserait ainsi l'inefficacité et la mauvaise qualité. Des contrôles renforcés de l'économicité deviendraient incontournables, voire même la fixation d'un budget global. L'expertise mandatée «Erste gesundheitsökonomische Betrachtungen zur Tarifstruktur TARVISION» (n'existe qu'en allemand - Premières constatations médico-économiques concernant la structure tarifaire TARVISION) a été rédigée par l'institut renommé Polynomics AG.

L'Union tarifaire fmCh et santésuisse demandent que le tir soit rectifié sans attendre. Elles proposent l'introduction échelonnée d'un tarif médical innovant tourné vers l'avenir. Concrètement, des groupes de prestations reposant sur des critères de qualité doivent être élaborés et testés en 2017 dans certaines spécialités médicales. S'ils font leurs preuves, ils seront introduits dès 2018. De cette manière, les risques pour les patients, les médecins et les assureurs-maladie sont minimisés. En augmentant et en garantissant la qualité des soins, l'introduction d'un tarif médical basé sur la qualité permet aussi de mettre en œuvre les exigences de la stratégie Santé2020 du Conseil fédéral.

Avec leur conférence de presse commune de ce jour, l'Union tarifaire fmCh et santésuisse lancent un signal clair en faveur du partenariat tarifaire. La possibilité pour les médecins et les assureurs-maladie de négocier des contrats en toute autonomie fait partie intégrante de notre système de santé libéral.

Contacts:

santésuisse
Verena Nold, mag.oec. HSG
Directrice de santésuisse
Tél. +41 32 625 42 41
Fax +41 32 625 41 51
verena.nold@santesuisse.ch

Union tarifaire fmCh
Dr. med. Markus Trutmann
Directeur
Tél. ++41 78 836 09 10
Fax +41 32 329 50 01
markus.trutmann@fmch.ch

L'union tarifaire fmCh comprend 25 sociétés de discipline médicale et associations représentant environ 8000 médecins. Elle s'engage en faveur du maintien de l'autonomie tarifaire et de prestations médicales de haute qualité à des prix équitables.

Association faîtière des assureurs-maladie suisses, **santésuisse** défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficace des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.